



VOS LETTRES

Menacé de démolition: comment est-ce possible?

BEAUREGARD 8 • Ce bâtiment de Fribourg, classé, mais pas protégé, risque le pire. Cette lectrice se démène pour le sauver.

Comme toute autre ville, Fribourg ne devrait permettre la démolition de son héritage architectural qu'après avoir évalué scrupuleusement chaque cas. Cela n'a pas été fait pour Beauregard 8. La protection des bâtiments est une fonction cruciale du plan d'aménagement local (PAL), que la ville est tenue de réviser tous les 20 ans au moins. Or le PAL de Fribourg aurait dû être renouvelé il y a 13 ans déjà!

C'est pourquoi le bâtiment de Beauregard 8, pourtant classé par les Biens culturels depuis longtemps, n'est toujours pas protégé. A l'évidence, ce service aurait donc dû être consulté dès le début du projet d'une nouvelle construction sur ce terrain. Tel ne fut pas le cas. Ce n'est que tout à la fin de la procédure qu'il a été consulté et qu'il s'est déclaré contre la démolition («LL» 20.11.2015, 24.12.2015). Mais cet avis fut ignoré: des sommes trop élevées étaient déjà en jeu...

Tant que plus de transparence ne sera pas réalisée par une réforme des procédures, d'autres pertes pour la ville ne pourront être évitées que par une plus grande vigilance des responsables politiques ou par l'intervention en dernier recours des personnes compétentes. Le préfet de la Sarine peut ainsi encore refuser le permis de démolition. S'il ne le faisait pas, le conseiller d'Etat J.-P. Siggen pourrait alors mettre en place une mesure de protection d'urgence du bâtiment. Espérons que l'un d'eux actionne ce frein d'urgence.

Vu la résistance croissante de l'opinion publique contre la démolition de Beauregard 8, ce serait une victoire encourageante en vue d'une participation démocratique plus large de la société civile aux décisions qui façonnent durablement le visage de notre ville.

MARTINE NIDA-RÜMELIN,
prof. philosophie Uni Fribourg,
co-initiatrice pétition «Sauver un bâtiment à Beauregard»

ARRÊT SUR IMAGE



Ambiance dans les coulisses de l'école de cirque bulloise Fun'en'Bulle le 14 mai 2016. ALAIN WICHT

VOS LETTRES

Le sens de l'écoute se vit aussi au sein de l'Eglise

Je me permets de réagir à l'article du 12 mai qui nous donne le reflet concernant des «funérailles laïques émouvantes». Je ne peux que trouver cela magnifique, mais je veux affirmer que de telles funérailles se vivent aussi en Eglise. Je commence par dire que je ne remets pas du tout en question les compétences d'Isabelle Roulin, qui propose des funérailles «laïques» et avec qui j'ai travaillé à plusieurs reprises dans mon engagement d'assistante pastorale.

Mais je tiens à affirmer que les prêtres avec qui j'ai collaboré, et ceux avec qui je colla-

bore aujourd'hui, ont aussi le sens de l'écoute et le respect des vœux des familles. Au cœur de mon ministère d'assistante pastorale, j'ai accompagné de nombreuses familles en deuil. Les célébrations d'au revoir se préparent avec le prêtre, la famille et le chœur.

Au cœur de ces liturgies, nous écoutons la Parole de Dieu choisie par toute la famille. Et pour personnaliser l'au revoir, nous laissons la place aussi bien à une chanson de Renaud qu'à un chant de l'abbé Bovet, aussi bien à une pièce de clarinette qu'à un

morceau d'accordéon ou de cor des Alpes. De la fleur ou d'un dessin déposé par un arrière-petit-enfant que papa ou maman serre dans ses bras à l'hommage chaleureux et émouvant des enfants, des petits-enfants ou des collègues de travail, tout est réuni pour rejoindre le cœur d'une famille qui pleure, qui dit merci et qui espère.

Nous marchons ainsi, en Eglise, sur le même chemin que Jésus de Nazareth. Avec ses amis, il a écouté, pleuré et apporté du réconfort.

FERNANDE KESSLER-GEINOZ,
Farvagny

Une initiative? Non, un autogoal!

Les initiants ont malicieusement appelé leur initiative «En faveur du service public». Le fait est que l'initiative entraînerait un affaiblissement de notre service universel éprouvé et de bonne qualité. En effet, elle déposséderait La Poste, Swisscom et les CFF de leur liberté entrepreneuriale et les transformerait en entreprises d'Etat indolentes et poussiéreuses.

Ces trois entreprises sont chacune en concurrence avec des entreprises privées de transport, de télécommunications et de services postaux privés qui n'étant pas touchés par l'initiative pourraient continuer à investir grâce à leurs bénéficiaires. Sans bénéficiaires, une partie des investissements, par exemple le câblage du canton de Fribourg en fibre optique, serait probablement ralentie.

Pourtant, ce dont nous avons besoin dans notre pays, ce n'est pas de plus de bureaucratie, mais plutôt de plus d'innovation et de création d'emplois. C'est pourquoi je dis non à l'initiative trompeuse sur le service public.

PHILIPPE VIRDIS,
ing. dipl. EPFL, administrateur
de Groupe E, Marly

Modification de la loi sur l'asile: le oui de la raison et du cœur

C'est le référendum de l'UDC qui nous vaudra de voter sur la loi sur l'asile le 5 juin. Cette révision vise à accélérer les procédures: 60% des demandes devront aboutir à une décision en 140 jours, contre trois à cinq ans jusqu'à récemment. Elle a été acceptée par de larges majorités des deux Chambres, juste avant les dernières élections fédérales.

C'est dans ce contexte que l'UDC a décidé de la contester, après avoir toujours dénoncé la durée interminable des procédures. Son incohérence et sa résistance acharnée contre la restructuration de l'asile démontrent une fois encore que ce parti, loin de vouloir régler les problèmes, cherche plutôt à les exploiter.

Aussi, l'accélération des procédures permettra des économies, tant au niveau communal, cantonal que fédéral. Et surtout, elle soulagera des personnes,

dont une majorité fuit des persécutions et pour qui l'incertitude sur leur avenir en Suisse est pénible à gérer.

Les résultats des presque deux années d'expérience du centre fédéral pilote de Zurich sont convaincants. La durée de la nouvelle procédure a été réduite de 39%. Et le taux de recours y a baissé de 33%, car l'amélioration de l'assistance juridique aux requérants d'asile contribue à ce qu'ils acceptent mieux les décisions les concernant.

Cette révision est un compromis permettant de rendre les procédures plus rapides, plus équitables et moins coûteuses. C'est la première fois qu'une révision de loi sur l'asile apporte de réelles améliorations pour les requérants. Pour toutes ces raisons, je soutiendrai cette loi le 5 juin prochain.

VALÉRIE PILLER CARRARD,
cons. nationale PS,
Cheyres

Seuls les riches peuvent s'offrir ce diagnostic préimplantatoire

Sur quoi vote-t-on au juste en nous exprimant sur la modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée? Au départ, l'idée était généreuse: des parents (environ 300 couples) mettent au monde des enfants condamnés à une maladie génétiquement transmissible. Leur permettre une fécondation in vitro (fivete) avec un diagnostic préimplantatoire (DPI) est une attention à leur drame.

Cela est lourd de conséquences puisque ces parents qui cherchent à recevoir un enfant pour l'aimer peuvent féconder jusqu'à 12 ovules «pour» éliminer tous ceux qui ne sont pas «bons». Puis ils doivent choisir quoi faire avec leurs fœtus congelés, alors qu'ils ne veulent peut-être que deux enfants. Or l'unique solution alternative à la conception est de les jeter (pas d'adoption possible d'un ovule fécondé!). Quel choix difficile!

Mais un oui dans les urnes le 5 juin prochain changera l'objec-

tif: on offre alors le DPI à tous les couples infertiles (environ 6000) qui font appel à la «fivete». On banalise le DPI, et donc la possibilité d'éliminer les «mauvais» ovules fécondés. On dépersonnalise une approche de rejet comme dans une consommation où on achète pour jeter.

On offre aux Suissesses et aux Suisses une conception du bébé comme devant être parfait (quel accueil pour la différence?). Et les couples infertiles, qui difficilement ovulent parfois d'un ovule solitaire et fragile, on leur lance au visage qu'ils «peuvent» en féconder 12 avec la nouvelle loi fédérale. Quelle indifférence à leur souffrance!

Finalement, la fécondation in vitro et le diagnostic préimplantatoire coûtent si cher que seuls les riches peuvent se l'offrir. Toujours les riches. Et les gens qui font des enfants normalement? Des Martiens!

NATHALIE FRIEDEN,
Fribourg

Des nuances aux conseils alimentaires de base

Je réagis à votre article paru le 17 mai à propos des quatre conseils alimentaires de base. Je rejoins le premier point qui précise de manger local, non raffiné, non transformé, varié et frais, mais j'ajoute le bio. Pour la santé

des os, en plus du calcium, le magnésium, les vitamines K et D et l'activité physique semblent importants. Donc je favorise les sources végétales (légumes, légumineuses, graines germées, oléagineux, fruits) qui en contiennent en associant des exercices en extérieur pour la sti-

mulation du renouvellement osseux et pour la vitamine D.

Concernant la perte de poids, je mets l'accent sur les bons gras des huiles végétales quand elles sont de première pression à froid et gardées à l'abri de la lumière et de la chaleur et j'évite les mauvaises graisses (trans et fritures), mais aussi et surtout les sucres raffinés et autres aliments à index glycémique élevé qui ont tendance à favoriser un stockage sous forme de gras dans le corps.

Quant au fait que l'homme est un omnivore, je m'interroge à

la vue de la dentition et du régime de l'ours, un autre omnivore. Mais admettons. Alors nous devrions consommer comme lui 80% de végétaux, 20% d'animaux (dont 50% d'insectes) et aucun produit laitier. Quel que soit le mode alimentaire, il semble utile d'augmenter sérieusement la part végétale, diminuer la part animale (d'après l'OMS trop de protéines animales et de sel diminuent la quantité de calcium), limiter les sucres au profit des bons gras et bouger en extérieur.

DAMIEN RELIER, Onnens

SOUVENIRS



Les gendarmes de la ville de Fribourg en 1898. PHOTO PRÊTÉE PAR MME COLETTE HESS, MARLY

RÈGLES DU JEU

Les textes publiés dans la page Forum ne doivent pas dépasser **1600 signes** (caractères et espaces entre les mots). Adresse complète, rue, localité et surtout numéro de téléphone (aussi valable pour les e-mails) doivent figurer sur votre envoi.

Les lettres envoyées à plusieurs journaux, les communiqués, les lettres ouvertes et pétitions **sont refusés**. La rédaction rédige titre et introduction des textes. Elle se réserve le droit de raccourcir des textes trop longs en sauvegardant l'essentiel du message et d'adapter les passages peu clairs. Tous les textes publiés sont **signés** du nom de l'auteur.